



Luxembourg, le 13 septembre 2019

**Circulaire n° 3732**

## Circulaire

aux administrations communales et  
aux syndicats de communes

### **Concerne : Indemnisations pour dommages de travaux publics.**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Dans certains cas et selon les circonstances, l'exécution de travaux publics peut se trouver à l'origine de dommages subis par des commerces ou des entreprises. Dans ce cadre et sur demande de M. le Ministre des Classes moyennes je vous remercie de fournir un certain nombre de renseignements en retournant par e-mail le formulaire ci-annexé, dûment rempli, à M. Yves Karier à l'adresse suivante : [yves.karier@eco.etat.lu](mailto:yves.karier@eco.etat.lu).

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding